

VIGIPIRATE – POSTURE « HIVER 2021/PRINTEMPS 2022 » - NIVEAU SÉCURITÉ RENFORCÉE – RISQUE ATTENTAT

Publiée le mercredi 29 Décembre 2021 - Économie

La posture du plan vigipirate « hiver 2021 – printemps 2022 », applicable à compter du 15 décembre et jusqu'à nouvel ordre, est maintenue au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » sur l'ensemble du territoire national en raison de la menace terroriste toujours élevée.

Elle couvre une période allant des fêtes de fin d'année jusqu'aux élections présidentielles et législatives au printemps 2022 et met l'accent sur la sécurité, notamment dans les espaces commerciaux marqués par une forte affluence cette saison.

A ce titre, en tant que gérants, responsables ou exploitants de lieux avec présence du public, vous êtes responsables de la sécurité du public accueilli et vous devez mettre en œuvre tous moyens adaptés (mesures de prévention situationnelle, agents de sécurité privée, organisation de l'alerte...).

Par ailleurs, cette période de fin d'année est également propice aux faits de délinquance ou des vols à main armée.

Nous appelons votre attention sur la vigilance et la surveillance particulière des commerces, notamment les bijouteries, débits de tabac, etc. qui pourraient être source de convoitise et cible des actions de malfaiteurs.

Pour rappel, si ce n'est pas déjà le cas, que vous pouvez élaborer un plan de sûreté, désigner un coordonnateur de gestion de crise, et signer des conventions locales de coopération de sécurité avec les forces de l'ordre dans le cadre de la police de sécurité au quotidien. Ces coopérations permettront d'instaurer une confiance mutuelle et impulseront une nouvelle dynamique d'échanges d'informations.

